



# **VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SERVICE REMPLACEMENTS ET MISSIONS TEMPORAIRES**

Réaliser des missions de remplacements au sein des collectivités territoriales de Haute Savoie

Rejoignez-nous!



Vous êtes : 💆 💆 🚨







Demandeurs d'emploi sans expérience professionnelle en collectivités

Fonctionnaires territoriaux en activité et à temps non complet

Jeunes diplômés dans les domaines de compétences des collectivités avec une petite expérience professionnelle



Retraités de la Fonction Publique (d'Etat, Hospitalière, Territoriale)

Demandeurs d'emploi justifiant d'expérience(s) professionnelle(s) dans la **Fonction Publique Territoriale** 

#### Lauréats de concours

Fonctionnaires territoriaux en position de disponibilité

### 

Les missions de remplacement vous intéressent pour :

Acquérir de l'expérience au début de votre carrière ou lors d'une réorientation professionnelle

Développer votre réseau professionnel sur le territoire, vous faire connaître

Renforcer vos compétences dans un domaine particulier

Reprendre une activité professionnelle après/pendant une disponibilité, ou une période non travaillée

Avoir une meilleure flexibilité et trouver un juste équilibre entre vie privée et vie professionnelles

Poursuivre après la retraite une activité professionnelle en lien avec votre cœur de métier

Compléter votre temps de travail

Être conseillé et orienté par le Centre des Gestion partenaire privilégié des collectivités sur le territoire

### REJOIGNEZ NOTRE VIVIER EN 2 MINUTES

Rendez-vous sur le site internet de Centre de Gestion : www.cdg74.fr

- → Onglet « Emploi / Concours »
- Rubrique « Remplacement et missions temporaires »
- → Bouton « Côté candidat »

Téléchargez le dossier de candidature à retourner complété et accompagné de votre CV au service remplacement à l'adresse : missionstemporaires@cdq74.fr



## Pour aller plus loin ...

#### Les différentes étapes d'une mission d'intérim :

1

La collectivité fait part au CDG 74 de son besoin de personnel pour faire face à :

- o L'absence momentanée d'un collaborateur,
- O La vacance temporaire d'un emploi,
- o L'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

2

Le CDG 74 présélectionne une ou plusieurs candidatures dans son vivier en termes de compétences, d'expérience, de disponibilité, de motivation, de secteur géographie et la propose à la collectivité

3

La collectivité retient une candidature



4

La gestion administrative du recrutement est réalisée par le CDG 74 qui est légalement l'employeur de l'agent (contrat, paie, suivi de l'agent jusqu'à la fin de sa mission)

5

L'agent prend ses fonctions au sein de la collectivité

6

Une fois sa mission terminée, l'agent (avec son accord) réintègre le vivier des missions temporaires CDG 74 et peut se voir proposer de nouvelles missions ....

### **UNE QUESTION? CONTACTEZ-NOUS!**

#### Missions temporaires

Direction Emploi Accompagnements spécifiques CDG 74



missionstemporaires@cdg74.fr



04 50 51 98 50







